



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

du 27 août 2018 au 27 septembre 2018 inclus.

Concernant l'enquête publique sur le projet de

**Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH)**

**arrêté par le Conseil Communautaire et comprenant les communes suivantes :**

ACHEUX-EN-AMIENOIS, ALBERT, ARQUEVES, AUCHONVILLERS, AUTHIE, AUTHUILLE, AVELUY, BAYENCOURT, BAZENTIN, BEAUCOURT-SUR-L'ANCRE, BEAUMONT-HAMEL, BECORDEL-BECOURT, BERTRANCOURT, BOUZINCOURT, BRAY-SUR-SOMME, BUIRE-SUR-ANCRE, BUS-LES-ARTOIS, CAPPY, CARNOY, CHUIGNOLLES, COIGNEUX, COLINCAMPS, CONTALMAISON, COURCELETTE, COURCELLES-AU-BOIS, CURLU, DERNANCOURT, ECLUSIER-VAUX, ENGLEBELMER, ETINEHEM-MERICOURT, FORCEVILLE-EN-AMIENOIS, FRICOURT, FRISE, GRANDCOURT, HARPONVILLE, HEDAUVILLE, HERRISSART, IRLLES, LA NEUVILLE-LES-BRAY, LAVIEVILLE, LEALVILLERS, LOUVENCOURT, MAILLY-MAILLET, MAMETZ, MARICOURT, MARIEUX, MEAULTE, MESNIL-MARTINSART, MILLENCOURT, MIRAUMONT, MONTAUBAN-DE-PICARDIE, MORLANCOURT, OVILLERS-LA-BOISELLE, POZIERES, PUCHEVILLERS, PYS, RAINCHEVAL, SAINT-LEGER-LES-AUTHIE, SENLIS-LE-SEC, SUZANNE, THIEVRES, THIEPVAL, TOUTENCOURT, VARENNE-EN-CROIX, VAUCHELLES-LES-AUTHIE, VILLE-SUR-ANCRE

Par arrêté en date du 3 août 2018, le Président de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLUi arrêté par le Conseil Communautaire et fixer l'ensemble des modalités de l'enquête publique.

VU :

- le Code de l'Environnement,
- le Code de l'Urbanisme,
- la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2013 ayant prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 février 2018 ayant arrêté le projet de PLUi,
- la décision n° E18000103/80 en date du 19 juin 2018 de M. le Président du Tribunal Administratif d'Amiens désignant une commission d'enquête présidée par M. Didier BERNEAUX, et composée de M. Alain DEMARQUET et M. Alain FOLLET en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.
- les pièces du dossier soumis à enquête publique.

Le Président de la communauté de communes a arrêté ce qui suit :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Programme Local de l'Habitat (PLH), arrêté par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot pour une durée de 32 jours, du lundi 27 août 2018 au jeudi 27 septembre 2018 inclus.

Dans le cadre du présent dossier de PLUi, un dossier comprenant les informations environnementales, ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement se rapportant au projet sont consultables selon les mêmes modalités.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Michel WATELAIN, Président de la Communauté de Communes, 06 rue Emile Zola, 80300 ALBERT.

M. Didier BERNEAUX a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête par M. le Président du Tribunal Administratif.

M. Alain DEMARQUET et M. Alain FOLLET ont été désignés en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête par M. le Président du Tribunal Administratif.

L'avis d'enquête publique est affiché au moins 15 jours avant le début de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête sur le panneau d'information de la Communauté de Communes et des mairies des communes membres de la communauté de communes.

Le dossier de projet de PLUi et les pièces qui l'accompagnent, seront déposés au siège de la Communauté de Communes et aux mairies de Acheux-en-amiénois, Albert, Bray-sur-somme, Mailly-Maillet, Méaulte et Miraumont et seront consultables pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de ces lieux. Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par les commissaires enquêteurs sera également disponible dans chaque commune.

Le siège de l'enquête sera situé à la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot, 06 rue Émile Zola 80300 Albert.

L'enquête publique sera close le jeudi 27 septembre 2018 à 18 heures.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit à la commission d'enquête à l'adresse suivante 06 rue Emile Zola, 80 300 ALBERT ou à l'adresse électronique suivante : ep-plui-paysducoquelicot@hotmail.com

La Communauté de Communes dispose d'un site internet sur lequel l'ensemble du dossier sera consultable et téléchargeable : [www.paysducoquelicot.com](http://www.paysducoquelicot.com)

Le public pourra communiquer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : ep-plui-paysducoquelicot@hotmail.com

**Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations :**

- le lundi 27 août 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie d'Albert
- le lundi 27 août 2018 de 15h00 à 18h00 en Mairie d'Acheux-en-Amiénois
- le lundi 27 août 2018 de 15h00 à 18h00 en Mairie de Bray-sur-Somme
- le mercredi 29 août 2018 de 09h00 à 12h00 en Mairie de Miraumont
- le samedi 1 septembre 2018 de 09h00 à 12h00 en Mairie de Mailly-Maillet
- le lundi 3 septembre 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie de Méaulte
- le mardi 4 septembre 2018 de 09h00 à 12h00 en Mairie d'Albert
- le vendredi 7 septembre 2018 de 09h00 à 12h00 en Mairie d'Acheux-en-Amiénois
- le samedi 8 septembre 2018 de 09h00 à 12h00 en Mairie d'Albert
- le samedi 8 septembre 2018 de 09h00 à 12h00 en Mairie de Miraumont
- le lundi 10 septembre 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie d'Albert
- le mardi 11 septembre 2018 de 15h00 à 18h00 en Mairie de Mailly-Maillet
- le vendredi 14 septembre 2018 de 16h00 à 19h00 en Mairie d'Albert
- le vendredi 14 septembre 2018 de 09h00 à 12h00 en Mairie de Bray-sur-Somme
- le lundi 17 septembre 2018 de 16h00 à 19h00 en Mairie de Miraumont
- le mercredi 19 septembre 2018 de 14h30 à 17h30 en Mairie d'Acheux-en-Amiénois
- le vendredi 21 septembre 2018 de 16h00 à 19h00 en Mairie d'Albert
- le samedi 22 septembre 2018 de 09h00 à 12h00 en Mairie de Méaulte
- le samedi 22 septembre 2018 de 09h00 à 12h00 en Mairie de Bray-sur-Somme
- le mercredi 26 septembre 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie de Mailly-Maillet
- le jeudi 27 septembre 2018 de 14h00 à 17h00 en Mairie d'Albert
- le jeudi 27 septembre 2018 de 15h00 à 18h00 en Mairie d'Acheux-en-Amiénois
- le jeudi 27 septembre 2018 de 15h00 à 18h00 en Mairie de Bray-sur-Somme

A l'issue de la présente enquête publique, le Président et son conseil examinent les observations figurant au dossier d'enquête en tenant compte des conclusions de la commission d'enquête.

Si les observations sont ponctuelles, les modifications seront du ressort du Conseil Communautaire, si les observations sont substantielles, il sera nécessaire de consulter préalablement les représentants des services de l'Etat associés à la procédure, si les observations portent atteintes à l'économie générale du PADD, une enquête publique complémentaire devra avoir lieu, et le PLUi pourra même faire l'objet d'un nouvel arrêté.

Dès réception, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par les textes.